



## Location utilitaire chez sixt

Par **firmin**, le **15/06/2015** à **18:26**

nous avons loué un fourgon chez Sixt à Marcq En Baroeul(59)du samedi 06.06.2015à14h30 au dimanche07.06.2015à14h30.A la prise du véhicule, l'état de celui-ci a été fait rapidement(chocs tout autour du véhicule).Au retour, comme convenu, nous l'avons stationné à l'extérieur de l'agence et déposé la clé dans la boîte aux lettres .Quatre jours après, nous avons reçu une déclaration de sinistre( rayure de 10cm sur le pare choc avant côté passager).Nous avons contacté l' agence de Marcq En Baroeul et le service sinistre .Comme convenu par téléphone, nous avons envoyé un mail au service sinistre expliquant la situation et certifiant que nous n'avions pas eu d'accrochage.Celui ci nous a répondu 2 jours plus tard en nous disant que nous étions responsables du véhicule jusqu'à l' ouverture de l' agence le lundi matin et que nous allions recevoir une facture.De nombreux forums relatent des faits similaires de la part de Sixt.Quelle action pouvons nous mener étant donné que nous ne comptons pas payer des dégâts dont nous ne sommes pas responsables ? Merci de vos conseils.

Par **Sixt**, le **16/06/2015** à **09:42**

Bonjour,  
Pouvez vous mentionner votre n° de réservation en commentaire ou nous l'envoyer par message privé pour que nous puissions vérifier votre dossier. Merci.  
Cordialement,  
Les équipes Sixt.

Par **firmin**, le **16/06/2015** à **10:07**

Bonjour:  
le n° de réservation est le 9824467175 et le  
n° de sinistre est le SX-9051571040-60-167, DJ-614-JM (5)

Par **firmin**, le **18/06/2015** à **14:13**

sinistre.france@sixt.com

À pascalmoraud@yahoo.fr

Aujourd'hui à 1h44 PM

Monsieur Moraud,

Nous faisons suite à votre courriel et vous en remercions.

Lors de la restitution du véhicule que vous aviez en location, des dommages ont été constatés par notre station et vous avez été destinataire d'une demande d'information.

Après avoir effectué les vérifications nécessaires et compte tenu de vos observations, nous avons le plaisir de vous informer que nous classons sans suite votre dossier.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Tekin-Eroglu Gökgül

France Claim Dept

SIXT S.A.S

Centre Sinistres

Aéroport Bâle/Mulhouse

F- 68300 Saint-Louis

Fax : 0033- 3 90 22 80 66

E-Mail: sinistre.france@sixt.com

Internet: www.sixt.fr

Siège Social :

42 Avenue de Saxe - 75007 Paris

RCS Paris : B411207012

TVA : FR 74 411 207 012

Par **AMINEJALLOULI**, le **16/04/2016** à **21:04**

Bonjour,

J'ai loué un utilitaire à l'agence SIXT de Courbevoie le samedi 19 mars 2016. Contrat de location N° 9335646184. J'ai fait l'état des lieux et je suis parti vite. A 200 mètres je passe sous un pont et voilà la crash. Le toit de l'utilitaire a subi un léger enfoncement à la partie avant. J'ai fait marche arrière et j'ai continué mon trajet pour effectuer mon déménagement. J'ai restitué le véhicule le lundi 21 mars et à l'état des lieux de retour l'agent a marqué un crash partie centrale avant du toit (rien de plus).

J'ai reçu cette semaine une facture du département sinistres de SIXT avec la maudite somme de 2109 euros HT.

Dans la soit disant rapport d'expertise, on veut me facturer le hayon partie avant, le pare brise, la peinture et la main d'oeuvre (3 jours)!

C'est hallucinant. Je comprends pas comment un petit choc soit facturé une telle somme et la chose qui m'a très étonné c'est le fait de changer le pare brise qui lui était intact.

Je pense que SIXT me doit des explications sur ces agissement.

N° sinistre: SX-9052438555-60-142, DQ-837-CD